



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2012**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à Bouygues Immobilier, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 33, rue Paul Cazeneuve

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-2012**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à Bouygues Immobilier, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 33, rue Paul Cazeneuve**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon, a acquis par acte du 3 octobre 2000, un tènement immobilier situé 33, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8° concerné par un emplacement réservé (ER) de voirie inscrit au plan d'occupation des sols (POS) qui s'appliquait à cette date.

II - Bien concerné

Il s'agit d'un tènement immobilier constitué de :

- un bâtiment sur rue d'un étage sur rez-de-chaussée, à usage commercial et d'habitation,
- un bâtiment sur cour d'un étage sur rez-de-chaussée,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 220 mètres carrés sur laquelle sont édifiées ces constructions.

Le tout situé 33, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8°, est cadastré BI 168.

Il est ici précisé que Bouygues Immobilier prend en charge l'éviction commerciale du locataire situé dans l'immeuble sur rue, avant la date de réitération de l'acte.

Par ailleurs, il est précisé que la parcelle cadastrée BI 168, objet de la présente cession, fait l'objet d'un ER de voirie (n° 17). Bouygues Immobilier cédera gratuitement à la Métropole l'emprise de l'ER inscrit au plan local d'urbanisme (PLU), après réalisation des travaux.

III - Projet

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine et aux termes du compromis, la Métropole céderait ce bien à Bouygues Immobilier avec faculté de substitution au prix de 300 000 €, partiellement occupé, conformément à l'avis de France domaine.

Dans l'objectif d'un remembrement, ladite société souhaite acquérir la parcelle ci-dessus désignée, afin de réaliser une opération immobilière de logements, constituée des parcelles cadastrées BI 70, 232, 235, 236, 65, 168, ainsi que de la parcelle objet de la présente décision.

En outre, ledit projet comprend la réalisation de 47 logements (d'environ 2 620 mètres carrés de surface de plancher) dont 2 logements seront financés à la demande de la Ville de Lyon et de la Métropole, en prêt social location accession (PSLA) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 12 avril 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à Bouygues Immobilier, avec faculté de substitution, pour un montant de 300 000 € d'un tènement immobilier situé sur une parcelle de terrain cadastrée BI 168, d'une superficie de 220 mètres carrés et situé 33, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8°, dans le cadre d'une opération de remembrement, par ladite société. Son projet consiste en la réalisation de 47 logements (d'environ 2 620 mètres carrés du surface de plancher dont 2 logements seront financés en prêt social location accession (PSLA) avec TVA réduite).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O0305 pour la somme de 5 720 349,09 € en dépenses et 1 095 063,75 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 300 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 33 587,76 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2118 - fonction 01 - opération n° 0P06O2751 - écritures pour ordre chapitres globalisés 040-042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.